

# AEDI

# SAINTE-JEANNE D'ARC

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE INTENSIF



**ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX  
SAINTE-JEANNE D'ARC**

4 rue du 8 mai

37600 LOCHES

[grand-ouest.apprentis-auteuil.org](http://grand-ouest.apprentis-auteuil.org)



La confiance peut sauver l'avenir

## PRÉSENTATION

Le service en milieu ouvert est chargé de suivre 5 enfants à Loches et 5 enfants à Chinon, âgés de 0 à 18 ans dans le cadre d'un accompagnement éducatif à domicile intensif (AEDI). C'est une prestation de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), mise en oeuvre avec l'accord des parents, parfois même à leur demande. Elle s'inscrit dans le dispositif de protection administrative et se positionne prioritairement comme un maintien à domicile de l'enfant.

## ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Un accompagnement concret est proposé en s'appuyant sur les compétences parentales mobilisables :

- À domicile dans les tâches éducatives de la vie quotidienne, de soin, de socialisation;
- Dans la recherche de solutions éducatives afin d'ajuster les réponses données à l'enfant;
- Un accompagnement dans les domaines administratifs, juridiques et financiers et dans les relations avec les partenaires (scolaire, mode de garde, etc.).

## LES MOYENS DISPONIBLES

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'éducateurs spécialisés, de conseillers en économie sociale et familiale, d'assistants sociaux; d'éducateurs de jeunes enfants, de moniteurs éducateurs, de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), d'agents administratifs, de psychologues et de deux chefs de service, afin de répondre aux multiples sollicitations.

Le service dispose d'un lieu d'accueil pour :

- Des entretiens individuels, familiaux ou parentaux;
- Des ateliers parents/enfants et ateliers spécifiques ados;
- Un café des parents par mois;
- Des rencontres partenariales.

## LES TEMPS D'INTERVENTION

En fonction des objectifs définis dans le projet d'accueil et d'accompagnement et en lien avec ceux fixés dans le contrat d'AEDI et de l'ASE, les interventions peuvent se faire du lundi au samedi de 7 h à 22 h.

## PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Suite à une note du travailleur social du secteur qui suit la famille, le responsable pôle enfance, après une étude de la situation en commission, fait une demande au service de milieu ouvert pour la mise en oeuvre de l'AEDI. Un contrat est alors signé entre l'ASE, les parents et le service.



### CONTACT

50 avenue du Général de Gaulle  
37600 LOCHES  
Tél. 09 72 39 90 58

27 avenue Gambetta  
37500 CHINON  
Tél. 09 72 16 99 84

La confiance peut sauver l'avenir